

## Déclaration SNPTES au CHSCT MESR du 03.09.2020

Le SNPTES fait le constat amer que, pour les personnels et les usagers de l'ESR, la précipitation est encore de mise alors que la pandémie inédite que nous traversons exige de la part du ministère et de ses établissements, la plus grande prudence tout en ayant pour double objectif de « concilier les impératifs de la protection de la santé et de la sécurité des agents et des usagers et le besoin d'assurer le bon fonctionnement et continuité de nos services publics, qui sont indispensables pour la relance de notre pays. », ainsi que l'a rappelé Mme la Ministre de la Transformation et de la Fonction publique aux organisations syndicales siégeant au Conseil Commun de la Fonction Publique ces derniers jours.

En effet, le SNPTES regrette la prise en compte tardive de l'augmentation de la circulation du virus et de ses conséquences, qui était déjà à l'œuvre en juillet et qui avait motivé la prise de position du SNPTES lors du dernier CHSCT réuni le 20 juillet dernier<sup>1</sup>. Pour rappel, à cette date déjà, le SNPTES déplorait « la précipitation du ministère qui a envoyé une mise à jour allégée sans consultation préalable du CHSCT ministériel. », alors que pour le SNPTES le contexte sanitaire du moment rendait caduque ladite circulaire.

**Pour autant, et bien que regrettant une diffusion tardive qui aurait dû être mieux anticipée au vu des différents indicateurs, pour le SNPTES, cette communication du ministère tient compte de deux de ses demandes :** « tenir compte de l'instabilité de la situation sanitaire », et « tant que la contamination ne sera pas enrayée, les recommandations ministérielles devront s'adapter à l'évolution de la situation avec toute la vigilance qui s'impose de manière à pouvoir protéger l'ensemble des agents et usagers de l'ESR. »

Par ailleurs, le SNPTES rappelle qu'il s'est positionné en date du 31 août en faveur de la protection de l'ensemble des personnels et usagers de l'enseignement supérieur et de la recherche<sup>2</sup> en demandant notamment la révision de la circulaire ministérielle du 6 août afin que, selon les mots du président de la République, des « règles claires » soient instaurées « partout » pour faire face à la reprise de l'épidémie et « permettre à chacun de reprendre confiance », ajoutant qu'il fallait apprendre à vivre avec le virus. **Si le contenu de la circulaire a effectivement été révisé, le SNPTES souhaite ajouter certains éléments, dont voici les principaux :**

- Ajout de **consignes claires sur les conduites à tenir lors de la détection de cas avérés y compris concernant les cas contacts ;**
- Positionnement **fort en faveur du maintien du télétravail choisi et alterné dans une démarche de prévention, l'objectif étant de permettre la continuité des activités tout en protégeant les personnels et d'éviter un reconfinement local. De plus, le premier ministre a rappelé dans sa circulaire du 1<sup>er</sup> septembre relative à la prise en compte dans la fonction publique de l'État de l'évolution de Covid 19 que le télétravail doit continuer à être favorisé ;**
- **Les établissements doivent bénéficier de moyens supplémentaires pour assurer la sécurité et la santé des personnels et des usagers ;**
- **Les personnels et les usagers doivent être dotés de masques en quantité suffisante pour leur présence en intérieur et extérieur ainsi que pour leurs trajets. L'entretien sera assuré par l'utilisation des marchés publics d'entretien pour les premiers, et la fourniture de jetons de laverie pour les seconds ;**
- **Les éventuelles amplifications des plages horaires d'ouverture doivent garantir la sécurité et la santé des usagers et personnels ;**
- **L'ensemble des mesures préconisées dans la circulaire doivent être à effet immédiat.**

Enfin, Le SNPTES, rappelle que le contexte sanitaire ne doit pas occulter les autres risques et restera force de proposition lors des prochaines séances du CHSCT ministériel. À cet effet notamment, le SNPTES demande au ministère un bilan de la gestion de la crise dans nos établissements sur la période de la pandémie Covid-19 pour prévenir les risques actuels et anticiper les crises à venir.

Choisy-le-Roi, le 3 septembre 2020

<sup>1</sup> <http://www.snptes.fr/Declaration-SNPTES-au-CHSCT.html>

<sup>2</sup> <http://www.snptes.fr/Rentree-2020-et-risque-sanitaire.html>